



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 20 mars 2017 et désignation des rapporteurs.
2. Opération exemplaire : proposition de lancement d'un dispositif expérimental pour l'acquisition, la réhabilitation et la vente ou la location de biens d'habitation.
3. Construction de la maison de la petite enfance à Orthez : état d'avancement du projet.
4. Zone Louis à Orthez : vente d'une emprise de la parcelle BK 72 à la SCI MC.
5. Marchés de producteurs de pays : bilan de l'année 2016 et organisation pour l'année 2017.
6. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et de gaz du SDEPA.
7. Proposition de communication sur l'instauration de la TEOM.
8. Rappel des réunions publiques et précisions sur le déroulé.
9. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
10. Autorisation donnée au Président de signer un avenant au lot 1 du marché relatif à la fourniture de bacs à déchets roulants et de colonnes à verre pour la communauté de communes de Lacq-Orthez.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 20 MARS 2017 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 20 mars prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. OPERATION EXEMPLAIRE : PROPOSITION DE LANCEMENT D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL POUR L'ACQUISITION, LA REHABILITATION ET LA VENTE OU LA LOCATION DE BIENS D'HABITATION

Tous les niveaux administratifs de gestion nationaux s'occupent du logement et l'utilisateur est souvent confronté à moult dispositifs dont il peine parfois à saisir le fonctionnement. Pour autant, force est de constater que de nombreuses problématiques en la matière perdurent : mal-logement, passoires énergétiques, consommation de terres agricoles, vacance, dépeuplement des centres de villages, etc. Par ailleurs, des ménages souhaitent s'installer sur notre territoire et ne trouvent pas forcément les biens qui leur conviennent, notamment à la location.

La communauté peut-elle jouer un rôle plus important en la matière, sans cette fois cibler le logement social sur lequel plusieurs dispositifs sont déjà actionnés, et si possible sans édicter un nouvel énième règlement et en partant du terrain ?

Dans le cadre des fiches action du PLH de la communauté, particulièrement la fiche action n°4 (*Favoriser des opérations d'habitat durable, accessibles, économes en ressources foncières et environnementales. Plus globalement, favoriser des projets habitat diversifiés*

et « de qualité », avec notamment des logements performants sur le plan énergétique), il s'agirait d'aller un cran plus loin et de porter directement en maîtrise d'ouvrage des opérations exemplaires de réhabilitation de biens d'habitation existants.

Le bureau émet un avis favorable au lancement du dispositif qui lui est présenté (objectifs, critères d'instauration).

3. CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE A ORTHEZ : ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le bureau prend acte des informations qui lui sont données (historique, planning prévisionnel, point financier, projet).

4. ZONE LOUIS A ORTHEZ : VENTE D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE BK 72 A LA SCI MC

La SCI MC, spécialisée dans l'électricité industrielle, souhaiterait acquérir un terrain d'environ 1 500 m², situé sur la parcelle BK 72 de la zone Louis à Orthez pour pouvoir exercer son activité dans de bonnes conditions et continuer à se développer.

Le bureau émet un avis favorable à la vente de l'emprise convoitée et ce, au prix fixé par France Domaine.

5. MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS : BILAN DE L'ANNEE 2016 ET ORGANISATION POUR L'ANNEE 2017

Depuis 2011, la communauté de communes de Lacq-Orthez, en partenariat avec la chambre d'agriculture et les mairies, organise des marchés de producteurs de pays.

Ces marchés de type festif au cours desquels les visiteurs peuvent acheter des assiettes proposées par les producteurs et les déguster sur place se déroulent de 18 heures à 23 heures.

Le bilan de la saison 2016 au niveau du département et sur le territoire de la CCLO (Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn) est présenté au bureau (nombre de producteurs participants, de repas servis, budget) qui émet un avis favorable au renouvellement de l'organisation de ces marchés pour 2017.

6. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE L'ELECTRICITE ET DE GAZ DU SDEPA

La collectivité a adhéré en mars 2016 au groupement de commande pour l'achat de gaz de nos bâtiments intercommunaux qui sont soumis à la concurrence du marché.

Suite à la création de la Région Nouvelle Aquitaine, le périmètre ayant changé, le SDEPA demande de prendre une nouvelle délibération d'adhésion au groupement de commande.

La nouveauté est que cette délibération est générale et porte sur l'achat de différentes énergies dont le gaz et l'électricité.

Le bureau émet un avis favorable à la mise des différents contrats gaz et électricité, réglementés et non réglementés dans le cadre du groupement de commande.

7. PROPOSITION DE COMMUNICATION SUR L'INSTAURATION DE LA TEOM

Les axes de communication concernant l'instauration de la TEOM ainsi que son taux sont présentés au bureau.

Avis favorable du bureau sur cette communication en précisant aux usagers l'intervalle de temps entre la réception de la taxe foncière et de la taxe d'habitation et qu'ils devront en cumuler les montants pour constater ou non une baisse de leur imposition.

8. RAPPEL DES REUNIONS PUBLIQUES ET PRECISIONS SUR LE DEROULE

Le bureau prend acte des informations qui lui sont données (déroulé, plan de communication, etc.).

9. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Castetner pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°1 au lot n° 1 (fourniture et livraison de bacs à déchets roulants à ordures ménagères et à emballages ménagers) du marché relatif à la fourniture de bacs à déchets roulants et de colonnes à verre pour la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à l'ajout d'un prix nouveau dans le bordereau des prix unitaires du marché initial et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.
